
Favoriser le vivre-ensemble par la pratique sportive

Objectif d'intérêt général

Les volontaires agiront pour pour l'inclusion sociale et sociétale des personnes accompagnées par l'activité physique. Il s'agit également de **démystifier la pratique sportive, sensibiliser les personnes accompagnées pour leur bien-être individuel et collectif, etc.** L'activité physique est ici un moyen pour lutter contre les préjugés et créer de la mixité sociale et culturelle.

Activités principales (50%) :

- En collaboration avec les professionnels, développer des activités et des projets sportifs dans ou hors les murs :
 - Les volontaires pourront travailler avec des associations (locales, sportives, jeunesse, retraités, etc.) et des écoles et centre de formation pour ouvrir le monde du handicap sur la Cité, lutter contre les préjugés et développer d'autres liens de solidarité.
 - Les volontaires pourront participer à l'organisation d'une manifestation sportive à destination des personnes accompagnées, en intégrant le grand public également .
 - Les volontaire pourront organiser des « compétitions » mélangeant publics accueillis et résidents et grand public, autour de sports adaptés et handisports (sarbacane, boccia, home ball...)
- Participer aux séances d'activité physique adaptée avec les professionnels.
- En collaboration avec les professionnels, développer des temps de rencontre entre les personnes accompagnées, les familles et des clubs sportifs pour promouvoir l'activité physique et démystifier la pratique sportive.
- Promouvoir le bien-être individuel et collectif par la pratique sportive en s'appuyant sur la pratique sportive, la médiation animale et les activités en pleine nature : randonnée, marche nordique, course d'orientation, etc.

Activités secondaires (40%) :

- En fonction des appétences et des souhaits des personnes accompagnées, favoriser la découverte de nouveaux sports proposés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.
- En collaboration avec les salariés, développer et soutenir l'organisation de séances de sport pour tous dans l'espace public (parc, bois, parvis de la mairie, etc.) avec des clubs sportifs locaux.
- Participer à des séances de prévention et de promotion de la santé en faisant le lien entre activité physique et santé physique et psycho-sociale.
- En collaboration avec les salariés et les bénévoles, organiser des rencontres sportives.

Activités exceptionnelles (10%) :

- Participer à la cartographie des associations et infrastructures disponibles pour accueillir des événements.
- Relayer les actions sportives et citoyennes réalisées (communication).

Lignes rouges :

- Représenter seul la structure à l'extérieur (réunions, concertations, etc.)
- Coordonner, développer et engager la structure dans des partenariats.
- Encadrer, même sous la supervision d'un professionnel, une séance de sport.
- Répondre à des appels à projets ou des demandes subventions.